

## LA CHAPELLE DE L'HÔPITAL DE FRÉJUS

**anciennement « CHAPELLE DE L'HOSPICE SAINT-JACQUES »**

**puis « CHAPELLE SAINTE-BERNADETTE »**

**par Edmonde SOUBERVIE**

**Conservateur des Archives municipales de Fréjus**

Cette recherche effectuée en 1982 répondait à une demande de M. le Maire de Fréjus qui souhaitait être informé de l'histoire de cette chapelle pour son discours d'inauguration du "Centre culturel municipal" (rebaptisé depuis peu "Espace culturel") situé place Paul Vernet.

L'ancien hospice qui a été démoli à la Révolution portait le nom d' "Hospice Saint-Jacques". Par analogie tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, le nouveau bâtiment (actuel palais de Justice), terminé en décembre 1828, a porté le même nom. La chapelle s'est donc appelée, à l'origine, "chapelle de l'hospice Saint-Jacques".

Au-dessus de l'autel se trouvait une grande Vierge de Lourdes et au-dessous deux niches avec deux statues de bois doré, sainte Marthe et sainte Catherine.

On trouvait de part et d'autre de la table de communion deux petits autels muraux avec un saint Joseph et une autre statue (peut-être saint Roch) et dans la nef une statue de sainte Bernadette placée sûrement après le 8 décembre 1933, date de sa canonisation.

Bernadette Soubirou, sainte Bernadette pour les catholiques, étant une "dame de Nevers", la chapelle a été vouée officieusement et tardivement à la Vierge de Lourdes et ceci jusqu'en 1972.

Chaque jour une messe y était célébrée pour les religieuses de Nevers.

De 1921 à 1930 le chanoine du chapitre, Charles Dauphin, y officiait chaque dimanche pour la population.

L'office du vendredi saint avait lieu dans la tribune devant la petite statue de l'Enfant Jésus sur un petit autel en bois, car l'autel de la chapelle était couvert de fleurs par les religieuses de Nevers ; chaque année, de grandes fêtes célébrant Notre-Dame de Lourdes ont eu lieu dans la chapelle jusqu'au départ définitif des religieuses de Fréjus en 1952.

## DOCUMENTS CONSULTÉS

1. Archives communales de Fréjus (ACF)  
Toutes les séries susceptibles de contenir des renseignements ont été consultées.
2. Archives départementales du Var (AD)  
Dossier 16X8/2, Fréjus 1806-1948.  
Très intéressant en ce qui concerne l'hôpital. Aucun document ne concerne la chapelle.
3. Archives de Nevers (ANV)  
Archives de la congrégation des sœurs de la charité et de l'instruction chrétienne, 34 rue Saint-Gildard 58000 Nevers.  
Recherches effectuées par la sœur archiviste, *Sœur Marie Saint-Jean*, qui a retrouvé des correspondances de 1851 et 1854.
4. Archives de l'hôpital (AH-RDCA)  
En 1982, les Archives hospitalières (AH) ont été consultées à l'hôpital intercommunal de Fréjus – Saint-Raphaël, avec examen des registres des délibérations de la commission administrative de l'hôpital, pour la période 1845-1952 :
  - AH-RDCA 1845-1856
  - AH-RDCA 1866-1889
  - AH-RDCA 1889-1914
  - AH-RDCA 1914-1927
  - AH-RDCA 1927-1942
  - AH-RDCA 1942-1952

Toutes les délibérations prises par la commission administrative et qui ont eu pour objet la chapelle de l'hôpital ont été répertoriées pour cette recherche.
5. Bibliothèque municipale de Fréjus (BM)

## LISTE DES RÉFÉRENCES CONCERNANT LA CHAPELLE

### BM

ESPITALIER (H.),  
"L'ancien chapitre de Fréjus"  
in *La semaine religieuse du diocèse de Fréjus-Toulon*,  
1905, tome 39

« Grâce à l'appui de Monseigneur de Richery, la ville obtint du roi un secours de 20 000 F et alors fut construit l'hôpital actuel dont la première pierre fut posée par ce prélat le 1<sup>er</sup> décembre 1827. C'est un vaste établissement avec cours et jardins, où les malades continuent à recevoir des sœurs de Nevers tous les soins que réclament leurs infirmités. La chapelle actuelle de l'hôpital a été construite en 1852 sur l'emplacement d'une ancienne tour de Riculphe. »

## ACF

Cadastre napoléonien

La **parcelle A 627**, de 270 m<sup>2</sup>, sur laquelle est construite la chapelle, a été achetée à « *demoiselle Marie Thérèse Blangio, cuisinière de profession, domiciliée à Fréjus, [...] en faveur de la commission administrative de l'hospice de Fréjus [...] sous l'acceptation de M. de Badier, maire de cette ville, président de ladite administration de l'hospice [...] par moi notaire (Barest) en présence de Jean-Marie Rolland, receveur de l'Enregistrement et Jean Félicien Blanc docteur médecin témoins [...] pour élargir la cour de l'hospice.* » La parcelle que l'on suit aux matrices cadastrales entre 1854 et 1943 est indiquée jusqu'à cette date comme "non construite" – "jardin".

## ANV

Correspondance de sœur Hilaire Vié (22 juin 1851) à la supérieure générale de Nevers

*«Je vous dirais, ma chère et bonne mère, que l'administration (de l'hôpital) s'est décidée à nous faire bâtir une jolie chapelle. Une personne charitable a donné et l'administration s'est chargée du reste de la dépense ; ha ! si nous pouvions avoir le bonheur que nos bonnes sœurs de Roquebrune ont eu que Monseigneur notre vénéré supérieur (l'évêque de Nevers) vint nous la bénir, combien nous serions contentes. Mais hélas, pauvres filles de la Provence nous en avons le désir mais non l'espérance. Nous sommes trop éloignées. Veuillez ma bonne Mère lui demander sa paternelle bénédiction pour les filles de Fréjus, qu'elles n'oublieront jamais toutes les bontés que ce digne et vénéré père a pour nous... »*

Lettre de 1854

Fait état de l'ordination de 32 prêtres dans cette chapelle.

Compte-rendu anonyme non daté

*«... le terrain sur lequel avait été édifiée la chapelle n'appartenait pas à l'hôpital ; il avait été acheté et faisait partie de cette vente, le petit jardin qui est au midi de la chapelle [...] je ne puis l'affirmer, mais cette chapelle a été construite par des dons qu'aurait reçu la supérieure Mère Hilaire Vié... »*

Allusion est faite aussi à la première chapelle construite au sein du bâtiment de l'hospice Saint-Jacques construit en 1829 « *Il n'y avait à l'origine qu'une petite chapelle devenue par la suite une salle d'opération* ».

## AH-RDCA

1845-1856, p.103

Réunion à l'hospice du jardin faisant partie du legs de feu Isnard, en son vivant prêtre et vicaire de la paroisse de Fréjus.

(Il lègue à l'hospice trois immeubles dont l'usufruitière est Marie Guigues sa domestique). «*Parmi ces trois immeubles se trouve un jardin situé dans l'enceinte de cette ville et attenant au local de l'hospice, lequel par sa position serait d'une grande utilité s'il était réuni à l'établissement et que par ce motif il serait convenable d'accepter l'offre faite par ladite Guigues, laquelle ferait abandon de son usufruit sur ledit jardin moyennant la rente annuelle et viagère de 50 F qui lui serait payée par l'hospice. Le conseil d'administration après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire président, vu le testament dudit feu Monsieur*

*Jean Félix Laurent Isnard, considérant que l'immeuble urbain en nature de jardin qui fait partie du legs dudit feu Isnard à l'hospice est par sa position nécessaire à l'établissement et que sa fonction serait de grande importance, délibère à l'unanimité que l'offre est acceptée.»*

Après vérification, il s'agit de la **parcelle 623** au cadastre napoléonien, attenante à la parcelle 627.

20 janvier 1853

Le préfet du département du Var, par son arrêté du 20 janvier 1853 a nommé M. Tardieu, curé de la cathédrale de cette ville, administrateur de l'hospice.

1854, p. 137

*«Madame la supérieure a été introduite (devant le conseil d'administration) et a exposé que ses fonds personnels lui avaient permis de faire construire avec le consentement de l'administration et sans frais pour l'établissement (l'hôpital) une chapelle à l'hospice de Fréjus, que pendant la construction de cet édifice il avait été reconnu que l'on pouvait pratiquer dans la partie supérieure du bâtiment une vaste salle destinée aux pensionnaires et réservée en cas d'épidémie ou de toute autre circonstance imprévue à contenir un assez grand nombre de lits isolés et séparés du local habituellement occupé par les malades, que pénétrée de l'urgente nécessité de cette addition à son premier projet, elle avait donné des ordres pour la construction de ce dortoir après en avoir parlé à l'administration [...] qu'il lui est impossible de payer la totalité de la dépense qui s'élève à 14 593, 29 F, qu'elle dispose de 12 000 F et qu'il reste 2 593, 29 F à régler. Le conseil d'administration exprime à Madame la supérieure Hilaire Vié sa gratitude pour les nombreux sacrifices [...] Cette vaste salle complète et double les dépendances de l'établissement. Une subvention est mise à la disposition de Madame la supérieure de l'hospice pour parfaire à l'entier paiement de la construction dont il s'agit – crédit pris sur les fonds libres de l'exercice de 1854.»*

8 mars 1866 (p. 115)

Monsieur le Maire président expose [...] « 600 F sont accordés pour la construction de l'escalier de la chapelle attachant à l'hôpital, par Monsieur le Préfet.»

10 août 1873

Loi du 21 mai relative à la réorganisation des commissions administratives des hospices et établissements de bienfaisance ainsi que les dispositions nouvelles destinées à favoriser l'extension des secours à domicile.

Les membres de la commission administrative étaient jusqu'à cette loi au nombre de cinq non compris le maire-président né.

La nouvelle loi appelle à siéger Monsieur le Curé.

*« Cette heureuse disposition assure au ministre de la Religion la place qui lui appartient dans les conseils. »*

1866-1889

Accusation portée en 1887 contre l'administration qui siégeait en 1882 par la supérieure qui se transporte au Bon Pasteur et revendique certains objets de la chapelle.

7 août 1889

Demande d'une sœur (à la supérieure générale de Nevers) pour suppléer à sœur Irène, malade d'épuisement. Celle-ci, infirmière à l'hospice durant 44 ans, est restée à son poste pendant diverses épidémies : le choléra en 1854, la typhoïde en 1884-1885, la petite vérole (variole) en 1887.

- 9 octobre 1909 (p. 237)      Projet de donation à l'autorité militaire d'un local du premier étage de la chapelle de l'hospice pour y établir une infirmerie. Est resté à l'état de projet.  
*« La commission est d'avis de proposer à l'autorité militaire dans le cas de l'établissement d'une garnison à Fréjus le local de la chapelle de l'hospice (1<sup>er</sup> étage) prenant à sa charge les frais d'aménagement qu'aurait à subir le local en vue de sa transformation en salle d'hôpital. »*
- 1914-1927, p. 85      La supérieure de l'hôpital est imposée en 1920 pour la somme de 17, 24 F.  
*« Il est d'usage que l'établissement prenne cette dépense en charge. »*
- 1927-1942, p. 45      **Aménagement en chambres du dessus de la chapelle.**  
*« Monsieur le Maire expose l'intérêt qu'il y aurait à aménager le dessus de la chapelle contiguë à l'établissement en chambres pour le personnel féminin attaché à l'hôpital-hospice. Cet aménagement rendrait disponibles des locaux qui pourraient être utilisés pour l'hôpital des malades en raison de l'extension des services.  
 La commission administrative se range à cet avis et prie Monsieur le Maire d'inviter Monsieur l'architecte Roustan de dresser les devis des travaux. »*
- 6 juillet 1929 (p. 66)      Marché passé pour la création de chambres dans la salle au-dessus de la chapelle avec Augustin Ghis, entrepreneur de travaux publics.  
 Devis estimatif des travaux dressé par Monsieur Roustan, architecte des monuments historiques – paiement 1 388, 56 F .
- 1927-1942, p. 164      Etablissement d'un devis pour deux chambres au-dessus de la chapelle. La commission administrative décide de s'entendre avec l'entrepreneur *« pour s'assurer que le parquet de cette chambre est assez solide pour recevoir de nouvelles pièces et le mander d'en dresser un devis afin de reconnaître le prix de cette dépense et passer un marché de gré à gré. »*
- 5 juillet 1932, p. 173      Marché de gré à gré. Augustin Ghis s'engage à construire quatre chambres au-dessus de la chapelle au prix de 8 160 F .

### “Le Méridional”

- 11 juin 1948      Le journal paru ce jour rend hommage au docteur Emile Bonnet, mécène fréjusien dont le legs a permis la construction d'un nouveau pavillon de soins et une rénovation intérieure de l'hôpital.  
 Monseigneur Gaudel, évêque de Fréjus, bénit dans l'après-midi du 15 juin l'hôpital rénové.  
 Il préside le même jour la fête annuelle de l'Adoration perpétuelle dans la chapelle magnifiquement parée pour la circonstance. *« A cette cérémonie assistaient toutes les personnes désireuses de témoigner de leurs chrétiennes sympathies aux chers malades, aux personnes âgées et tout particulièrement aux bonnes sœurs qui se dévouaient sans compter au service des uns et des autres. »*